



CQP

Educateur de Vie Scolaire

Professionalisez
votre engagement
au cœur de la vie
scolaire.

Face à des contextes en constante évolution : exigence accrue des parents, nouveaux comportements des élèves, enjeux de santé mentale, inclusion, prévention du harcèlement, le métier d'éducateur de vie scolaire se transforme et se complexifie. Ces évolutions exigent des compétences renforcées, une posture professionnelle affirmée et une capacité d'adaptation permanente. La certification CQP Educateur de Vie Scolaire répond pleinement à ces besoins de professionnalisation et d'accompagnement des parcours. Elle garantit la qualité et l'actualisation des compétences au regard des réalités du métier et atteste de la maîtrise de compétences professionnelles indispensables dans ce contexte exigeant.

QU'EST CE QU'UN CQP ?

- Le CQP est une certification professionnelle créée et délivrée par une branche professionnelle. Elle est fondée sur un référentiel d'activités et de compétences à partir duquel un référentiel de certification est établi.
- Le Certificat de Qualification Professionnelle « Educateur de Vie Scolaire » est certifié par la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (niveau 4) sous le numéro 41456 depuis le 27 octobre 2025.
- Il est reconnu au niveau national par tous les établissements relevant de la Convention collective nationale de l'enseignement privé non lucratif (EPNL) et de la Convention collective nationale de l'enseignement agricole privé (OEFMT).

Notre Objectif : Vous accompagner à la préparation de la certification et à la validation des compétences du référentiel d'activité du ou des blocs de compétences choisis.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Ce parcours est ouvert à tous les salariés de l'interbranche enseignement privé exerçant ou souhaitant exercer le métier d'Educateur de Vie Scolaire, par la formation ou par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Une attestation SST ou PSC1 en cours de validité à la date du jury métier est requise pour accéder aux évaluations conduisant au bloc de compétences 1.

UN PARCOURS MODULABLE ET PERSONNALISÉ

- Le CQP est accessible soit par la formation, soit par la Validation des Acquis de l'Expérience. Il est organisé en 4 blocs de compétences indépendants :

→ Une progression à votre rythme

La logique des blocs permet d'obtenir la certification progressivement, en fonction de la disponibilité du salarié ou de l'organisation de l'établissement.

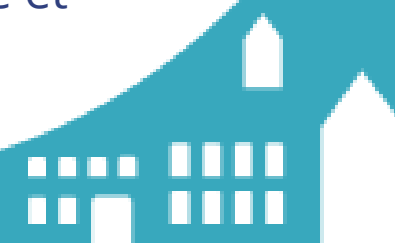
→ Un positionnement préalable

Réalisé par le chef d'établissement ou le responsable de vie scolaire et par le candidat, il permet :

- D'identifier les compétences déjà acquises et de repérer les besoins en formation du candidat.
- De choisir les modules et ainsi de définir un parcours adapté

Un positionnement complémentaire réalisé par le Créfi permet de confirmer le positionnement de l'établissement.

Le planning de chaque candidat est construit sur mesure selon les besoins spécifiques de chaque stagiaire et selon le lieu de formation choisi.



→ Une validation par bloc de compétences

À l'issue de chaque bloc de compétences, le candidat est évalué par un jury métier composé d'un formateur et d'un professionnel de la vie scolaire ou de deux professionnels de la vie scolaire. Pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle, les 4 blocs de compétences doivent être validés.

Positionnement - Définition du parcours de formation

Stage optionnel
de 35 HEURES

<h3>BLOC 01</h3> <p>Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement</p> <p>56 HEURES</p> <p>ÉVALUATION JURY MÉTIER</p>	<h3>BLOC 02</h3> <p>Repérer et traiter les problématiques individuelles des élèves au sein d'un établissement d'enseignement privé</p> <p>42 HEURES</p> <p>ÉVALUATION JURY MÉTIER</p>	<h3>BLOC 03</h3> <p>Animer la vie scolaire au sein d'un établissement d'enseignement privé</p> <p>35 HEURES</p> <p>ÉVALUATION JURY MÉTIER</p>	<h3>BLOC 04</h3> <p>Préparer et mettre en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé</p> <p>31 HEURES</p> <p>ÉVALUATION JURY MÉTIER</p>
---	---	---	--

La commission de certification édite un certificat correspondant aux blocs validés ou une certification totale pour l'ensemble du parcours CQP EVS

UNE PEDAGOGIE ACTIVE

- Une alternance d'apports théoriques, de partage d'expériences et de travaux en sous-groupes facilite la remise en question des pratiques professionnelles. La diversité des situations rencontrées par les participants leur permet de découvrir la richesse des organisations, outils ou méthodes de travail.
- Une participation active de chacun est demandée, notamment dans les analyses de situations professionnelles.
- Le nombre de stagiaires est limité à 12 pour favoriser les échanges et faciliter le suivi.



UN ENGAGEMENT QUALITE

- Les formateurs, professionnels de la vie scolaire, sont reconnus pour leur professionnalisme et leurs qualités pédagogiques.
- Les taux de satisfaction et de validation du CQP sont régulièrement mis à jour et accessibles sur simple demande.



FINANCEMENT

- Le budget global est défini en fonction de la durée du parcours (de 31 à 164 heures). Chaque bloc de compétences peut être financé de façon indépendante. Le coût pédagogique est de 30 € / h net de taxes. Le coût d'évaluation d'un bloc de compétences est de 300 € net de taxes. Chaque bloc est éligible à un financement CPF. Nous vous invitons à contacter votre OPCO pour le financement de cette formation. Nous sommes également à votre disposition pour vous conseiller sur les différents financements.